

II

L'Ambassadeur de France à la République fédérale d'Allemagne à
l'Ambassadeur du Canada à la République fédérale d'Allemagne

AMBASSADE DE FRANCE

Bonn, le 31 janvier 1956.

00307

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Par lettre en date du 19 avril 1955, vous avez bien voulu faire savoir à M. François-Poncet que le Gouvernement canadien avait approuvé le Mémorandum d'Accord concernant l'application aux Forces canadiennes et à leurs membres stationnés sur le territoire de la République fédérale, des dispositions de la Convention relative aux Droits et Obligations des Forces étrangères et de leurs membres sur le territoire fédéral, de la Convention financière et de l'Accord relatif au régime fiscal applicable aux Forces et aux membres des Forces, tels qu'ils ont été amendés par les Annexes II, III et IV du Protocole sur la Cessation du Régime d'Occupation dans la République fédérale d'Allemagne, signé à Paris, le 23 octobre 1954.*

Comme vous en avez été informé le 9 mai 1955 par cette Ambassade, le Gouvernement français a, de son côté, donné son accord aux dispositions du Mémorandum d'Accord en cause. Sa conclusion définitive n'a, cependant, pu intervenir à l'époque, les Autorités fédérales ayant exprimé le désir de procéder à un examen plus approfondi.

Cette étude terminée, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a fait connaître son point de vue dans une Note verbale en date du 29 octobre 1955 qui a donné satisfaction à la demande du Gouvernement français.

Dans ces conditions, je donne mon agrément à ce que votre lettre citée en référence et son Annexe, ainsi que la présente communication et son Annexe constituent—comme vous l'avez proposé—l'Accord de nos Gouvernements visé au paragraphe 4(b) de l'Article I de la Convention sur les Droits et Obligations. Cet Accord prend effet à compter de la date d'entrée en vigueur du Protocole sur la Cessation du Régime d'Occupation dans la République fédérale d'Allemagne.

J'adresse, pour information, la copie de cette lettre aux Ambassades des États-Unis et du Royaume-Uni à Bonn.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

LOUIS JOXE

Son Excellence

Monsieur C. S. A. Ritchie

Ambassadeur du Canada

Bonn.

* Recueil des Conférences 1955 n° 1.